

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT

Cette formation valide 2h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme BUT - Gestion des entreprises et des administrations : gestion entrepreneuriat et management d'activités (Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6) - Code RNCP 35377.

Présentation

Le décret n° 2020-1259 du 14 octobre 2020 impose une formation spécifique liée à la lutte contre les discriminations. Ce décret rend obligatoire à compter du 1er janvier 2021, « au moins deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins deux heures portant sur les autres règles déontologiques » (décret n°2016-173, art. 3, dernier alinéa).

Objectifs :

L'objectif de ce module est double. Il est dans un premier temps de connaître les règles applicables aux professionnels de l'immobilier en termes de non-discrimination à l'accès au logement et d'autre part de répondre à l'obligation de formation imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles

Prérequis :

Aucun prérequis, cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier

ATTENTION : Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation

Compétences visées :

- Comprendre le contexte juridique et les textes fondamentaux
- Savoir appliquer les contraintes imposées par la non-discrimination dans l'accès au logement
- Maîtriser la notion de discrimination en matière d'accès au logement
- Apprendre à sensibiliser ses clients et collaborateurs aux situations de discrimination
- Mettre en place les bonnes pratiques et procédures professionnelles

Programme :

Partie théorique

- Identification du contexte juridique et des sanctions (articles du code pénal, décrets et charte)
- Éléments constitutifs d'une discrimination
- Les étapes pour louer sans discriminer
- Les obligations du professionnel en matière de prévention et de traitement des discriminations
- Les procédures à mettre en place en location / transaction
- L'information et la sensibilisation des collaborateurs

Partie pratique

- Cas pratiques par analyse de situation
- Fiche pratique d'auto-évaluation de non-discrimination
- Analyse des pratiques professionnelles en location / transaction

Modalités d'évaluation

- QCM

Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Responsable pédagogique

Nadège GUNIA

nadege.gunia@iut-tlse3.fr

IUT « A » - Paul Sabatier

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage

mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr

Prix : 124€ / personne

Déroulement de la formation :

Durée : 2 h

Dates : Voir calendrier des formations (ou à la demande)

Lieu : Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

Nombre de participants :

Minimum : 5 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Modalités d'enseignement :

- Présentiel
- Distanciel

Intervenants :

Nadège GUNIA

Compétences en lien avec le diplôme

– RNCP 35377 :

RNCP35377BC001(NIVEAU3),
RNCP35377BC002 (NIVEAU3),
RNCP35377BC003 (NIVEAU3),
RNCP35377BC004 (NIVEAU2),
RNCP35377BC005(NIVEAU2)